

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Présents : M. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Pierre MAURAN, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Patricia AUPHAN, Élodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Stéphanie BONZI, Jean-Claude BOURDIER, Audrey BOMPARD, Didier NAVARRO

Absents avec procuration : Mme DUMAS pour Mme AUPHAN – Mme JACQUEMIN pour M. MAURAN

Absent :

Mme Audrey BOMPARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

N'appelant pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Commission d'Appel d'Offre – désignation d'un membre titulaire :

M. le Maire informe que suite au départ de M. PRADIER, il convient de désigner un nouveau membre pour siéger à la commission d'appel d'offre. M. ROUAUD se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. ROUAUD membre titulaire de la commission d'appel d'offre, en lieu et place de M. PRADIER.

M ; LE Maire précise, par ailleurs, que M. ROUAUD était précédemment membre suppléant. Il convient de désigner un membre suppléant pour le remplacer. M. NAVARRO se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. NAVARRO membre suppléant de la commission d'appel d'offre.

3. Proposition d'un délégué représentant la CCPU au SICTOMU :

M. le Maire informe que, suite au départ de M. PRADIER, il convient de proposer un nouveau membre suppléant représentant la CCPU – *Communauté de Communes Pays d'Uzès* au SICTOMU – *Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères de la région d'Uzès*. M. BOURDIER se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose M. BOURDIER comme délégué suppléant représentant la CCPU au SICTOMU, en lieu et place de M. PRADIER.

4. Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE 30 :

M. le Maire informe que, suite au départ de M. PRADIER, il convient de désigner un nouveau correspondant auprès du CAUE 30 – *Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement*. M. NAVARRO se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. NAVARRO comme correspondant de la commune auprès du CAUE 30, en lieu et place de M. PRADIER.

5. Indemnités des élus :

M. le Maire informe que suite au départ de M. PRADIER, il convient de recalculer les indemnités des élus. Il annonce que le taux passera à 1.3% de l'IB 1027, soit une indemnité brute de 54.45 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une indemnité de fonction au taux de 1.3% de l'IB 1027 à chaque conseiller municipal.

6. Demande de subvention de l'association prévention routière :

M. le Maire propose d'octroyer une subvention à l'association prévention routière du Gard. Cette subvention contribue à financer des actions en milieux scolaires tels les permis piétons, vélos et internet, en collaboration avec la Gendarmerie. M. le Maire propose d'attribuer, comme chaque année, la somme de 100 €. Mme DUPONT demande quelles classes sont concernées ? Mme HURARD répond CE1/CE2 et CM1/CM2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à l'association prévention routière du Gard une subvention d'un montant de 100 €, dit que cette somme sera inscrite au budget 2021.

7. Budget primitif 2021 de la commune :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci indique que, pour le moment, la gestion financière est raisonnable, que les taux d'imposition sont dans la moyenne. Il informe également que la crise sanitaire a un impact sur les finances communales, et que 2021 est l'année de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Enfin, il précise qu'il s'agit-là du 1^{er} vrai budget de la mandature. Il présente le budget de la commune qui se présente comme suit :

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
		Réalisé 2020	Proposé 2021			Réalisé 2020	Proposé 2021
O11	Charges à caractère général	170 438,66	171 640,00	O13	Atténuation de charge	3 902,71	5 000,00
O12	Charges de personnel	277 309,55	300 000,00	70	Produits de gestion courante	96 315,15	104 926,00
65	Autres charges de gestion courante	57 353,35	63 350,00	73	Impôts et taxes	408 939,12	387 742,00
66	Charges financières	11 248,59	13 500,00	74	Dotations	78 831,00	85 461,00
67	Charges exceptionnelles	-00	100,00	75	Autres produits de gestion courante	8 745,00	9 060,00
68	Dotations aux amortissements	-00	10 000,00	77	Produits exceptionnels	7 191,28	-00
O22	dépenses imprévues	-00	2 500,00	OO2	excédent reporté	-00	50 000,00
O23	virement section investissements	-00	55 000,00	O42	op° ordre entre sections	933,33	1 981,00
O42	op° ordre entre sections	34 764,00	28 080,00				
TOTAL			644 170,00	TOTAL			644 170,00

Section d'investissement

Dépenses				Recettes					
		Réalisé 2020	RAR 2020	Proposé 2021		Réalisé 2020	RAR 2020	Proposé 2021	
10	Fonds divers et réserves	4 127,35		1 720,00	10	Fonds divers et concours		57 304,00	
16	Emprunts	21 253,83		36 000,00	13	Subventions d'investissements		41 985,10	
20	Immobilisations incorporelles	2 935,70		-00	16	Emprunt		-00	
204	Subventions équipement versées	39 600,00	13 800,00	22 200,00					
21	Immobilisations corporelles	78 691,28	13 670,00	330 750,00					
23	Travaux en cours	19 524,00	33 490,00	395 299,00					
O20	dépenses imprévues	-00		5 000,00	OO1	excédent reporté		-00	
O40	op° ordre entre sections	933,33		1 981,00	O21	virement de la section de F.		-00	
					O40	op° ordre entre sections		34 764,00	
TOTAL				792 950,00	TOTAL				792 950,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune comme indiqué ci-dessus.

8. Taux des impositions directes locales :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci explique que « en vertu de l'article 16 de la loi des finances pour 2020 (n°2019-1479 du 28 décembre 2019) qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités. La variation du taux de foncier bâti provient du transfert, aux communes, de la part départementale de foncier bâti (cumul taux communal + taux département (24.65 %) pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux de foncier bâti communal 2020 qui est de 14.7 % + taux département du Gard de 24.65 %, soit pour la commune 39.39 % pour le foncier bâti et 58.08 % pour le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition comme indiqués ci-dessus, à savoir 39.39 % pour le foncier bâti et 58.08 % pour le foncier non bâti.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

9. Budget primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement :

M. le Maire donne la parole à M. BOURDIER, élu en charge des finances. Celui-ci présente le budget annexe 2021 de l'eau et de l'assainissement.

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
	Réalisé 2020		Proposé 2021		Réalisé 2020		Proposé 2021
O11 Charges à caractère général	94 107,06		96 700,00				
O12 Charges de personnel	59 483,00		65 150,00	70 Produits de gestion courante	258 992,61		254 860,00
o14 atténuations de produits	27 870,00		28 050,00				
65 Autres charges de gestion courante	-00		-00	74 Subventions d'exploitation	17 542,09		18 000,00
66 Charges financières	1 532,31		3 800,00	75 Autres produits de gestion courante	-00		-00
67 Charges exceptionnelles	3 152,12		5 000,00	77 Produits exceptionnels	0,14		-00
O22 dépenses imprévues	-00		2 500,00	O02 excédent reporté	-00		85 621,00
O23 virement à la section d'invest.	-00		69 971,00	O42 opération d'ordre	18 614,00		18 700,00
O42 opérations d'ordre	106 483,00		106 010,00				
TOTAL			377 181,00	TOTAL			377 181,00

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
	Réalisé 2020	RAR 2020	Proposé 2021		Réalisé 2020	RAR 2020	Proposé 2021
16 Emprunts	2 710,53		11 300,00	oo1 excédent antérieur reporté			311 737,00
20 Immobilisations incorporelles	26 280,00	80 000,00	80 000,00	10 Fonds divers et concours	92 633,90		5 800,00
21 Immobilisations corporelles	54 963,68	123 900,00	123 900,00	13 Subventions d'investissements			
23 Travaux en cours	-00	122 490,00	250 618,00				
O20 dépenses imprévues	-00		9 000,00				
O40 opérations d'ordre	18 614,00		18 700,00	virement de la section de			
				O21 fonctionnement	-00		69 971,00
				O40 opérations d'ordre	106 483,00		106 010,00
TOTAL		326 390,00	493 518,00	TOTAL			493 518,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2021 de l'eau et de l'assainissement, comme indiqué ci-dessus.

A l'issue de la séance, M. le Maire tient à remercier l'ensemble des commissions pour le travail fourni pour la préparation de ce budget, ainsi que les agents qui ont contribué à son élaboration.

La séance est levée à 20h00
Le Maire, Henri ARQUÉ



